

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AR PREFECTURE DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME

016-211602362-20180112-D_2018_1_7-DE 8, place du champ de foire
Reçu le 08/02/2018 16440- MOUTHIERS-SUR-BOËME
tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38
mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

délibération :
D_2018_1_7

L'an deux mille dix huit , le vendredi 12 janvier à 20 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 23

Date de convocation du : 05 Janvier 2018

Présents : 18

Présents : Monsieur REVEREAULT Jean, Madame LHOMME Michèle, Monsieur CARTERET Michel, Monsieur PONTINI Daniel, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame HITIER Marie-Christine, Madame RELET Graziella, Madame COOLEN Anne-Marie, Monsieur RABSKI Jean, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame TAMAGNA Véronique, Madame BERTIN Nathalie, Monsieur NOËL Frédéric, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur NEBOUT Joël, Madame GROLLEAU Rachel, Madame AUDUREAU-GROSS Peggy

Votants : 20

**Objet : Avance sur subvention
Caisse des Ecoles**

Pouvoirs :

Monsieur BARBE Hugues a donné pouvoir à Madame HITIER Marie-Christine
Monsieur BORRÉDON Richard a donné pouvoir à Madame RELET Graziella

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur TROUSSICOT Franck, Monsieur BORRÉDON Richard, Madame SOULET Sandrine, Monsieur BERCHENY Dorian

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie
les jour, mois et an que
dessus.
Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une subvention est annuellement versée par la commune à la Caisse des Ecoles pour assurer le bon fonctionnement de celle-ci. Il explique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder au versement d'une subvention avant le vote du budget primitif 2018.

Considérant qu'il est nécessaire d'inscrire un montant plafonné pour déterminer l'avance de la subvention à allouer et que ce montant ne doit pas dépasser 170 000 euros.

Entendu cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'attribuer une subvention en faveur de la caisse des écoles pour un montant ne dépassant pas 170 000 euros en attendant le vote du budget communal primitif 2018.
- **PRECISE** que cette dépense sera inscrite lors du vote du budget sur le compte 657361.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Publié le 16/01/2018

Emis le 12/01/2018, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le 16/01/2018

Le Maire,

Michel CARTERET.

